



*Club affilié à la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous-marins) N° 06510046*

# REGLEMENT INTERIEUR

**14, Avenue du Quai St Germain  
51300 Vitry-le-François**

**Email : [club@labulle51.fr](mailto:club@labulle51.fr)  
Tel : 06 .75.42.90.62  
Site internet : [www.labulle51.fr](http://www.labulle51.fr)**

## PREMIERE INSCRIPTION A LA BULLE

Chaque nouvel inscrit doit s'acquitter la première année d'un droit d'entrée de 15 €.

Le nouveau pratiquant de la plongée devra également acheter les documents de la plongée :

- Passeport jeunes plongeurs pour les enfants
- Passeport et carnet de plongée pour les adultes

## COTISATION ANNUELLE

### **⚠ Attention :**

**A régler impérativement avant le 31 d'octobre de la saison.**

L'encaissement de la cotisation ne se fait que si le dossier d'adhésion est complet.  
Une réduction est accordée à la cotisation totale d'une même famille directe.

### **La cotisation comprend :**

- La licence fédérale (avec responsabilité civile)
- Le prêt de matériel pour les activités du club
- L'accès gratuit à la piscine pour les entraînements et la nage libre
- Le gonflage gratuit des bouteilles (à jour de leur révision).

## LA VISITE MEDICALE

### **⚠ Attention :**

**Le CACI est indispensable pour la pratique de l'activité.  
Le CACI doit être fourni avant le 31 octobre et daté de moins de 3 mois.  
Au-delà, l'accès aux activités bouteilles sera défendu !**

Pour les adhérents, la visite médicale peut être réalisée par un médecin généraliste.  
Cependant la visite chez un médecin fédéral est vivement conseillée, notamment pour les nouveaux adhérents et les personnes préparant un brevet de plongée.

Pour une première inscription, une consultation chez un spécialiste ORL est vivement recommandée.

### **Liste de quelques médecins agréés ffesm:**

- Dr André RIGAU – 2 bis, Av. Maréchal Leclerc 51000 Châlons-en-Champagne
- Dr André BALLEREAU - 61, Rue Denis Mougeot 52100 Bettancourt-la-Ferrée
- Dr Hugo WATRIN - 55, Grande Rue 52100 Villiers-en-Lieu

Nous ne plongeons pas que dans des eaux à la salubrité contrôlée ; nous vous conseillons donc de vérifier la validité de vos vaccinations et de les mettre à jour le cas échéant. (Diphtérie, tétanos, polio, éventuellement typhoïde et autres).

## LES BENEVOLES ACTIFS :

Les personnes qui souhaitent participer à la vie du club sans payer de cotisation le peuvent en demandant à être reconnu comme « bénévole actif » au comité directeur du club.

Une fois accepté par ce dernier, le bénévole devra remplir une fiche d'adhésion en la qualité de bénévole actif.

### ↳ Attention :

Ce statut n'ouvre pas le droit de participer aux activités sportives organisées par la bulle (entraînement, nage libre, plongée)

## LE LOCAL DU CLUB

Vous y êtes chez vous.

Fait unique parmi les associations sportives Vitryates, le local est la propriété du club, il se divise en trois espaces :

**Le local technique** : non chauffé, sert au stockage du matériel : blocs, détendeurs, palmes, masques et tubas, ceintures, combinaisons. Il y est aussi installé un compresseur.

Ce local reste sous la responsabilité du responsable matériel.

Son accès est interdit sans son autorisation et sa présence.

**L'office** : lieu de rencontre et de convivialité d'avant et d'après les entraînements, sorties, réunions ou cours théoriques... Cet espace de détente et de vie calme n'est pas « le monde du silence » mais nous y évitons toute discussion susceptible de provoquer des tensions.

Les panneaux d'affichage nous donnent des informations : rendez-vous pour les sorties, achats groupés et vente de matériel, publicités, stages...;

**La salle de cours** : de réunion et de réception.

### ↳ Attention :

Merci de garder les lieux propres et dans lequel il était.

## ENTRETIEN DU LOCAL

Le club n'est pas utilisé chaque jour, soyons-y attentifs et respectons le, comme notre propre maison. Prendre quelques précautions et effectuer un nettoyage régulier du local permet à chacun d'en profiter dans les meilleures conditions.

Chaque année, des travaux seront organisés pour la bonne marche du club et le confort de tous.

## L'ACCUEIL

Le local est ouvert par un responsable à partir de 18H45 chaque mardi d'entraînement et environ 30 minutes avant l'heure de rendez-vous d'une sortie club.

**L'office** : le modeste bénéfice dégagé sur la vente des boissons et sandwiches participe, comme vos cotisations annuelles, au financement du matériel club et des dépenses liées au local : chauffage, eau, électricité, impôts locaux, assurance et véhicule...

## LE MATERIEL

Chaque année le club investit dans l'achat de matériel pour les différentes activités afin de pouvoir le mettre gracieusement à la disposition des adhérents pour la piscine ou les sorties club en milieu naturel.

Prenons-en soin, il coûte cher, son bon entretien assure le plaisir et la sécurité de chacun !  
Le matériel prêté est sous la responsabilité du membre, de la sortie du club, jusqu'à sa restitution au club.

### ↳ Attention :

En cas de perte, vol ou casse de matériel, le matériel sera facturé à neuf.  
Signalez toute détérioration ou mauvais fonctionnement du matériel emprunte

## LE VEHICULE

Le club a investie dans un véhicule pour les trajets des activités.  
Il est vivement conseillé de l'utilisé.  
Une participation sera demandée en fonction des trajets.  
Merci de respecter le véhicule et de le laisser propre  
Une liste des personnes autorisés à conduire le véhicule sera établie tous les ans par les membres du bureau.

### ↳ Attention :

Toute dégradation subite au vehicule sera facturée à neuf

## LES DIFFERENTES ACTIVITES DU CLUB

- Plongée sous marine
- Apnée
- Nage en eau

### ↳ Attention :

Ne jamais plonger seul  
Ne pas chasser (en apnée ou avec bouteille)  
Dans les canaux, lacs et rivières  
Sous peine d'exclusion immédiate du club

## PREPARATION AUX DIVERS BREVETS EN FONCTION DE L'AGE SELON AVIS DES ENCADRANTS (A PARTIR DE 10 ANS)

Le baptême de plongée à partir de 10 ans après inscription préalable auprès des responsables du club.  
Déroulement pendant une séance d'entraînement du mardi, début de la séance à 18H45 au club, fin de la séance 21H après avoir rangé le matériel.

Une personne intéressée par la pratique de la plongée peut faire deux entraînements gratuits après baptême avant d'adhérer au club La Bulle.  
Au-delà de deux entraînements, le dossier d'inscription complet avec le CACI est obligatoire pour pouvoir poursuivre les entraînements.

## L'ENTRAÎNEMENT EN PISCINE

### Quelques consignes générales pour les entraînements en piscine :

- Le rendez-vous est donné au club à 18H45
- Pour les personnes qui empruntent du matériel au club, la distribution se fait entre 18h45 et 18h55. Après 19h00 le local technique sera fermé, plus aucun matériel ne sera distribué.
- La séance en piscine ne peut commencer que sous la responsabilité d'un RIFAP ou BNSSA
- La plongée bouteille ne peut se faire que sous la responsabilité d'un Initiateur au minimum.

### Le règlement intérieur de la piscine doit être respecté par tous :

- La douche et le port du bonnet de bain sont obligatoires, interdiction de fumer
- Manipuler le matériel avec précaution
- Si vous êtes dans les derniers partants, vérifier qu'il ne reste ni vêtement ni matériel ni produits d'hygiène dans les vestiaires.
- Utiliser les places de parking prévues près de la piscine pour garer les véhicules. Penser à garder libre l'accès au club.
- Dès la fin de l'entraînement, rapporter au club le matériel emprunté au responsable du matériel puis descendre les bouteilles de la remorque
- Pour le bon déroulement des séances, pensez à donner un coup de main pour l'installation et l'enlèvement des lignes, et pour le bâchage de la piscine.
- Un langage et un comportement respectueux sont exigés.
- Parler et plaisanter est une chose. Crier voire hurler, dans les locaux et devant la porte du local est INTERDIT !
- Les instructeurs sont des bénévoles, prières de les respecter et de les écouter.

### A L'ATTENTION DES MINEURS ET DE LEURS RESPONSABLES LEGAUX

- Les mineurs sont pris en charge à partir du local du club et sont accompagnés jusqu'à la piscine. En fin de séance ils sont raccompagnés au local du club et récupérer à ce local.
- Un langage et un comportement respectueux sont exigés.
- Parler et plaisanter est une chose. Crier voire hurler, dans les locaux et devant la porte du local est INTERDIT !
- Il est interdit de courir sur le bord du bassin ou dans les vestiaires.
- Les instructeurs sont des bénévoles, prières de les respecter et de les écouter.
- Il n'est pas permis de retourner au vestiaire sans l'autorisation de l'instructeur, avant la fin de l'entraînement une fois celui-ci débuté.
- Les filles n'ont rien à faire dans les vestiaires des garçons et vice versa.
- un respect mutuel est demandé pour le bien de tous.
- Si l'enfant refuse de participer aux activités et reste sur le bord du bassin, incommode les autres membres du groupe ou perturbe l'entraînement de façon générale, il lui sera demandé de se rhabiller puis sera raccompagné au local de notre Club pour y attendre la fin de la session.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que tout manquement aux règles édictées ci-dessus pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent concerné. En effet, l'article 4 « Perte de la qualité de membre » de nos statuts donne à notre comité directeur toute latitude pour radier un membre s'il estime cela nécessaire.

### PRET DE MATERIEL DU CLUB

Avec l'accord du responsable, des palmes, masques et tubas disponibles peuvent être mis à la disposition des adhérents pendant la durée des vacances.

#### **↳ Attention :**

**L'adhérent s'engage à rendre en bon état et à la date prévue le matériel emprunté ; en cas de perte, vol ou de dommage il assure son remplacement à neuf.**

Les personnes intéressées en font la demande auprès du responsable matériel et remplissent avec lui une fiche prévue à cet effet.

Le matériel spécifique à la plongée tel que : blocs, détendeurs, gilets, combinaison etc., propriété du club, ne pourra être prêté aux adhérents que dans le cadre d'une sortie club ou d'une sortie réglementée.

### VOTRE MATERIEL PERSONNEL

Un carnet de plongée, à acquérir au club dès le début des formations, vous permettra d'y faire officiellement noter chacune de vos plongées.

Le gonflage des blocs est gratuit pour les adhérents, il ne peut être effectué que par un membre habilité du club, désigné par le président.

Les blocs personnels inscrits sur le registre et à la disposition du club sont soumis aux mêmes règles que ceux du club, **à savoir** : Une IV (Inspection Visuelle) une fois par an et une requalification tous les 6 ans. Les blocs personnels comme ceux du club sont assurés pour les risques vol, incendie et dégâts des eaux.

#### **↳ Attention :**

**En aucun cas, vous ne devez emprunter tout ou partie d'un équipement sans demander l'accord du responsable matériel.**

En cas de problème lors d'une plongée avec du matériel personnel confié au club, ce dernier ne peut être tenu responsable qu'en cas d'utilisation pour une sortie club. Les propriétaires de matériel ne pourront tenir le club pour responsable en cas d'utilisation personnelle pour une sortie hors club.

De même les propriétaires prêtant leur matériel à titre personnel pour une sortie non organisée par le club, ne pourront tenir le club pour responsable en cas d'accident lors de cette sortie.

#### **↳ Attention :**

**Après chaque sortie  
Rincer, nettoyer et ranger soigneusement le matériel utilisé**

### **LES SORTIES ORGANISEES PAR LE CLUB**

Les sorties organisées par le club, sont réservées exclusivement aux licenciés, et sont proposées sur le panneau d'affichage du club ou/ et sur le site internet, et/ ou par mail avec les conditions et dates limites d'inscription.

Sauf modalité contraire qui serait précisée, l'inscription des volontaires aux sorties est un engagement ferme, pour déterminer les éventuels frais de participation. Grâce à ce petit effort d'organisation, ces sorties se déroulent dans les meilleures conditions.

Tout responsable de plongée est tenu de remplir, lors de chaque sortie, une feuille de palanquée qui est mise en archive et consultable sur demande.

### **LES SOIREES DU CLUB**

Afin de resserrer nos liens en dehors des entraînements, plusieurs soirées festives sont organisées chaque année moyennant participation financière.

### **LE SITE INTERNET ET FACEBOOK**

Des moyens de communications digitaux sont à dispositions.  
Merci d'avoir un comportement approprié.

**CEUX QUI NOUS ONT PRECEDES,  
ONT DONNE BEAUCOUP D'EUX-MEMES  
À LA CREATION DE LA BULLE  
DEPUIS 1974**

